

Relevé de conclusions de la réunion de lancement

Conseil d'orientation stratégique du CRA Aquitaine

Référence : courrier de convocation 2020-134 du 16/07/2020 - Mme Destangs, Mme Soubias ont été conviées par voie électronique le 16/09/2020

Date : 18/09/2020 – Lieu : visio conférence

Présents :

Collège 1 :

Huit représentants des personnes avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou de leurs familles ou de leurs représentants légaux					
	Nom des titulaires	Participation à la réunion OUI/NON		Nom des suppléants	Participation à la réunion OUI/NON
Madame	DESTANGS Sandrine	NON		Non pourvu	
Madame	JUNCAA BOURIE Barbara	OUI		Non pourvu	
Madame	LECLERC Marie-Claude	OUI		Non pourvu	
Madame	LORIOUX Sylvie	OUI		Non pourvu	
Madame	SIERRA VILLARD Laëtitia	NON		Non pourvu	
Monsieur	SOTTOU Christian	OUI		Non pourvu	
Madame	SOUBIAS Colette	NON	Madame	VACHER Sophie	OUI
	Non pourvu			Non pourvu	

Collège 2 :

Cinq représentants des professionnels représentant l'ensemble des cinq domaines suivants :					
	Nom des titulaires	Participation à la réunion OUI/NON		Nom des suppléants	Participation à la réunion OUI/NON
a) le diagnostic des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme					
Docteur	LAFITTE Cécile	OUI	Madame	DERAIN Julie	NON
b) la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux					
Madame	PRADIER Stéphanie	OUI	Monsieur	MOJICA Daniel	OUI
Madame	DEGENNE Claire	OUI	Madame	DULIEU Marie-Christine	OUI
c) le secteur de la petite enfance					
Madame	JARDINE Martine	NON	Docteur	LOISEAU Stéphanie	NON
d) l'éducation nationale					
Monsieur	LAFONT Jean-François	NON	Monsieur	LEVEQUE Jean-François	NON
e) la formation des professionnels ou la recherche					
	Non pourvu			Non pourvu	

Un représentant du personnel du centre de ressources et un représentant de son organisme gestionnaire :

	Nom des titulaires	Participation à la réunion OUI/NON		Nom des suppléants	Participation à la réunion OUI/NON

Docteur	AMESTOY Anouck	OUI	Docteur	RAJERISON Toky	NON
Madame	DEBLOIS Stéphanie	OUI	Monsieur	PERON Fabien	OUI

Le directeur du CRA ou son représentant (voix consultative)

	Nom des titulaires	Participation à la réunion OUI/NON
Monsieur	BIAIS Thierry	NON

Ordre du jour :

- 1- Installation du COS du CRA : élection du Président et du Vice-président
- 2- Validation du règlement intérieur du COS
- 3- Questions diverses

La réunion n'a pu se tenir en présentiel du fait des contraintes liées à l'épidémie de Covid 19 et s'est tenue en visio conférence. L'ensemble des participants déclarés ont pu se joindre à la réunion, au moins sous forme audio.

Chaque participant s'est présenté brièvement lors d'un tour de table.

Il est observé que le décret précise que le collège 1 doit comprendre au moins 8 membres, or seuls 7 titulaires ont été nommés par l'ARS. Mme Vacher, seule suppléante du collège 1, va proposer sa candidature comme titulaire à l'ARS. Des candidatures pour les postes vacants de titulaires et de suppléants seront collationnées par le Dr Lafitte et transmises à l'ARS.

1 Installation du COS du CRA : élection du Président et du Vice-président

La question de l'appartenance du Président à l'un ou l'autre des collèges a été évoquée. En fonction de la lecture du décret, 2 interprétations sont possibles : soit le Président appartient au collège 1, soit il appartient, de façon indifférente, à l'un des collèges, le Vice-président appartenant dans tous les cas à l'autre collège. Le Dr Amestoy a indiqué que les autres COS avaient élu le Président parmi les membres du collège usagers.

Malgré les postes de titulaires non pourvus et en l'absence des 8 titulaires du collège 1 prévus par le Décret, la majorité des participants a décidé que l'élection se tiendrait rapidement, sans attendre d'éventuelles nouvelles nominations pour compléter les postes vacants. Les modalités sont les suivantes :

- le Président sera élu parmi les candidats **titulaires** rattachés au Collège n°1.
- Le Vice-président sera quant à lui élu parmi les candidats **titulaires** rattachés au Collège n°2.

Les candidatures sont à adresser par mail pour le dimanche 27 septembre au plus tard.

Les bulletins de vote pour les postes de Président et de Vice-président seront envoyés par mail le lundi 28 septembre.

Les membres du COS titulaires disposant du droit de vote sont invités à ré-adresser leur bulletin de vote par le moyen de leur choix afin qu'il parvienne à Mme Deblois pour le lundi 5 octobre au plus tard. Mme Deblois qui s'engage à les garder confidentiels.

Le dépouillement du scrutin s'effectuera le lundi 5 octobre à 13h30, salle CCS dans le bâtiment du CRA, en présence de M. PERON, cadre de santé du CRA, et d'un représentant du COS volontaire.

Les membres du COS pourront y assister en visio conférence.

2 Validation du règlement intérieur du COS

Le rôle du Président du COS a été indiqué :

- le président convoque le conseil et fixe l'ordre du jour (conformément au décret ; repris dans le règlement intérieur) ;
- le Président anime les séances et valide le projet de relevé de conclusions, avant transmission aux membres pour validation lors de la séance suivante (précisé dans le règlement intérieur).

Le projet de règlement intérieur a été modifié conformément aux observations des membres du collège et sera validé lors de la prochaine réunion plénière.

Concernant l'ordre du jour, il devra être transmis 8 jours avant la séance ;

Pour chaque séance, un secrétaire de séance devra être nommé afin de rédiger le compte-rendu et de le transmettre au président avant diffusion.

3 Questions diverses

Prochaines réunions :

- 8 décembre 2020 à 14H (lieu à définir)
- 30 avril 2021 à 14H (lieu à définir)
- 15 octobre 2021 à 14H (lieu à définir)
- 10 décembre 2021 à 14H (lieu à définir)

Le CRA de Bordeaux mettra à disposition une salle si besoin, ainsi que les moyens techniques nécessaires.

Les documents (rapport d'activité, projet de service, règlement intérieur du CRA de Bordeaux) seront déposés d'ici quelques semaines sur une base de données du CRA et seront accessibles par internet avec un mot de passe aux membres du conseil.

Conformément au décret, les relevés de conclusions doivent être mis à disposition des usagers. Mme Amestoy propose de les afficher au CRA. Mme Vacher demande qu'ils puissent être disponibles sur le site du CRA (à l'instar de ce que fait le CRA Midi Pyrénées) avec un lien dans la news letter (BRIEF).

La question du défraiement a été posée, en particulier pour les membres qui résident loin de Bordeaux : Mme Deblois indique que l'hôpital n'est pas en mesure de rembourser ce type de frais. Les réunions se feront de façon préférentielle par visio conférence, tout en conservant au moins une fois par an une séance en présentiel, qui pourra se tenir dans une autre commune que Bordeaux.